

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 9 mars 2020

Le neuf mars deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEIBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 10

Présents : 08

Excusé, pas représenté : 1

Excusé, avec procuration : 1

Présents :

M. Serge LEIBER, Maire ; Mme Madeleine TRABER, Adjointe ; M. Bertrand HEYBERGER, Mme Arlette BOMBENGER, M. Joël KNIESEL, M. José HERRERA, M. Jean-Louis MAENNER, M. Stéphane BRELURUT, Conseillers Municipaux

Absent -excusé :

Mme Christine FUCHS, procuration à Mme Madeleine TRABER

M. Stéphane BANNWARTH

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 17 février 2020
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Principal :
  - 4.1. Compte Administratif 2019
  - 4.2. Compte de gestion 2019
  - 4.3. Affectation des résultats
5. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

**1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 février 2020**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 17 février 2020, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-Verbal de la séance du 17 février 2020**

*Délibération déposée le 20 mars 2020  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjoints**

- Intervention de Mme Madeleine TRABER qui rend compte de la réunion budgétaire du SIVOM :
  - le budget s'équilibre à 3 129 048 €, dépenses pour l'agrandissement du COSEC incluses : la subvention départementale sera versée pour moitié en automne et le solde à la fin des travaux prévus en septembre 2020.
  - le coût des transports scolaires a augmenté de 1.5 %

**3. Rapport des délégués auprès des EPCI**

- Monsieur HERRERA rend compte de la réunion budgétaire du SIEPI :
  - 120 000 € ont été inscrits pour des travaux sur le réseau dans le centre ancien d'Obermorschwihr, à l'occasion du chantier d'enfouissement des réseaux
  - le tarif du m3 d'au augmentera de 0.10 € à partir du 1er juillet 2019

**4. Budget Principal****4.1 Compte Administratif 2019**

*Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Madeleine TRABER, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2019 du budget principal, dressé par M. Serge LEIBER, Maire.*

**Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du budget qui se présente comme suit :**

<b>Section d'Exploitation</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>262 906.46 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>472 380.18 €</b>
<b>Excédent :</b>	<b>209 473.72 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>42 575.17 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>74 874.07 €</b>
<b>Excédent :</b>	<b>32 298.90 €</b>

*Délibération déposée le 20 mars 2020  
à la Préfecture de Colmar*

**4.2 Compte de Gestion 2019**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 du budget principal a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget principal) pour le même exercice.**

*Délibération déposée le 20 mars 2020  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.3 Affectation des résultats**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :**

<b>Report de l'excédent d'investissement :</b>	<b>32 298.90 €</b>
<b>En report à nouveau en section de Fonctionnement :</b>	<b>209 473.72 €</b>

*Délibération déposée le 20 mars 2020  
à la Préfecture de Colmar*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30